

## FAITS SAILLANTS 2006

### Augmentation du prix du lait

Le 1<sup>er</sup> février, une hausse de 1,79 ¢ le litre de lait standard est entrée en vigueur pour les classes de lait de transformation, à l'exclusion des classes spéciales, à la suite d'une entente avec les transformateurs. Cette hausse a aussi été appliquée aux classes de lait de consommation.

Le 15 décembre, la Commission canadienne du lait a annoncé une hausse du prix cible de 0,75 ¢ le litre pour le 1<sup>er</sup> février 2007. C'est également à la mi-décembre qu'a été connue la hausse de 3,21 ¢ le litre du prix du lait de la classe 1 qui s'appliquera le 1<sup>er</sup> février 2007 dans les cinq provinces signataires de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (entente P5). Cette augmentation résulte d'une formule basée sur trois indices (indice des prix à la consommation, revenu personnel, coûts financiers et intérêts) convenue par les provinces signataires de l'entente P5 en décembre 2004.

### Conventions de mise en marché du lait

À la fin d'avril, toutes les parties signataires des Conventions de mise en marché du lait (CMML) se sont prévaluées des modalités de dénonciation des conventions qui venaient à échéance le 31 juillet. Les négociations ont été temporairement suspendues à la fin de l'été, les parties préférant travailler à harmoniser les règles d'approvisionnement en lait des usines situées au Québec et en Ontario. Ce travail se poursuivra en 2007.

Le 1<sup>er</sup> août débutait le scellage des citernes pour livraison au Québec. Cette mesure vise à limiter les risques de contamination du lait une fois qu'il a été chargé dans les citernes et durant son transport. Les modalités relatives à cette obligation ont été intégrées dans les textes des CMML.

### Quota de mise en marché des provinces

Le quota total du Québec a diminué en 2006 de 1,2 million de kilogrammes de matière grasse (MG) pour totaliser 109,9 millions de kilogrammes de MG. Cette baisse résulte surtout de la responsabilisation du Québec pour sa surproduction de l'année laitière 2005-2006 et d'une diminution des besoins en lait de transformation, légèrement atténuée par une hausse du marché du lait de consommation.

### Droit de produire des producteurs

Le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec a modifié le droit de produire des producteurs à deux reprises en 2006 pour tenir compte de la baisse du quota total du Québec entre août 2005 et février 2006, d'une baisse anticipée des besoins canadiens jusqu'en juillet 2006 et de la surproduction de 2005-2006. Le quota non négociable des producteurs est ainsi passé de 3 % à 2 % le 1<sup>er</sup> février et de 2 % à 0 % le 1<sup>er</sup> avril.

Les producteurs ont bénéficié de deux journées supplémentaires de production, non cumulatives, pour chacun des mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 2006. Par cette mesure, la Fédération veut s'assurer que le quota québécois sera comblé durant la période automnale.

### Bleu Ermite Estrie

Type: Pâte persillée

Fabricant: Fromagerie de l'Abbaye  
de Saint-Benoît



Type: Veined cheese

Manufacturer: Fromagerie de l'Abbaye  
de Saint-Benoît

### Programme d'aide au démarrage de nouvelles fermes laitières

En 2006, la Fédération a mis en place un programme d'aide pour favoriser l'établissement de nouvelles fermes laitières à dimension humaine. Pour être admissible à ce programme, qui consiste en un prêt de quota de 10 kilogrammes de MG par jour pour une durée de 10 ans, le futur producteur doit répondre à des critères précis, entre autres, de n'avoir jamais détenu de parts dans une ferme laitière, de bénéficier du soutien de son milieu et de s'installer sur une ferme qui n'a pas été en production laitière depuis au moins deux ans. L'élaboration d'un tel programme fait suite à une résolution de l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

### Surplus structurels de solides non gras : responsabilisation individuelle

Le ratio mensuel maximal solides non gras/gras (SNG/G) pour les producteurs est demeuré inchangé pour 2006-2007 par rapport à 2005-2006, soit 2,33. Le Québec a terminé l'année laitière 2005-2006 avec un ratio de 2,2770, alors que le ratio cible provincial était de 2,2562. Cette production en trop pour le Québec représente 2,3 millions de kilogrammes de solides non gras (SNG). Les cinq provinces de l'Est ainsi que le Manitoba ont aussi dépassé leur ratio cible. Cependant, le ratio s'étant amélioré au niveau canadien, il y a eu diminution des surplus structurels de SNG de 6,9 millions de kilogrammes.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, les producteurs dont le ratio SNG/G est de 2,25 ou moins se sont vu verser les sommes retenues sur la paie des producteurs dont le ratio dépasse 2,33. Cette nouvelle mesure vise à encourager davantage la réduction des surplus de SNG.

### Nouvelles règles concernant les transactions de quota

Le Règlement sur les quotas des producteurs de lait a fait l'objet de modifications en 2006. Le conseil d'administration de la Fédération a décidé d'appliquer une retenue de 30 % lors de la revente du quota acheté après le 20 novembre 2006. Les quantités ainsi retenues seront redistribuées à l'ensemble des producteurs afin de réduire la pression financière due aux achats de quota. Cette mesure a été appuyée par une majorité de délégués lors de l'assemblée générale spéciale, le 14 novembre. Les délégués ont de plus demandé qu'un plafond de 30 000 \$ soit fixé sur le prix du quota transigé. Ces modifications réglementaires ont été approuvées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Le niveau du plafond de prix et l'application d'une retenue sur le quota acquis avant le 20 novembre 2006 faisaient partie des sujets de consultation de l'ensemble des producteurs à l'hiver 2006-2007.

### Lait biologique

En décembre 2006, le Québec comptait 75 producteurs de lait certifié biologique, comparativement à 65 en 2005. Les volumes de lait biologique ont totalisé 22,3 millions de litres au 31 décembre 2006, une augmentation de près de 15 % par rapport à 2005. Le ramassage de ce lait a nécessité la mise en place de 13 circuits de collecte spécifiques. Malgré une croissance importante de la production pour répondre à la demande, ce créneau ne requiert que 0,79 % de la production totale de lait au Québec.

Alors que depuis 1993 l'offre de lait biologique avait toujours excédé la demande, la situation s'est inversée à la fin de 2005. Pour satisfaire les marchés québécois, la Fédération a notamment autorisé les producteurs de lait biologique à produire plus que leur quota. En outre, la prime versée à ces producteurs a été bonifiée en 2006. Elle est passée le 1<sup>er</sup> février de 15,75 ¢ le litre à 19 ¢ le litre pour les classes 1 et 2 et de 10 ¢ le litre à 11,25 ¢ le litre pour les classes 3 et 4. Une prime de 0,75 ¢ le litre s'est ajoutée le 1<sup>er</sup> avril parce que les prévisions de production annuelle atteignaient 22,5 millions de litres.

## Highlights - 2006

### INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, the price for industrial milk classes, except Special Classes, rose by 1.79¢ per litre of milk of standard composition following an agreement with processors. The same increase was also applied to fluid milk classes.

On December 15, the Canadian Dairy Commission announced a target price increase of 0.75¢ per litre effective February 1, 2007. An increase of 3.21¢ per litre for Class 1 milk was also set in mid-December and will apply as of February 1, 2007 in the All-Milk Pooling Agreement signatory provinces (P5 Agreement). This increase results from a formula based on three indices (consumer price index, personal income, financial and interest costs) agreed upon by the P5 Agreement provinces in December 2004.

### MILK MARKETING AGREEMENTS

At the end of April, all the signatories to the Milk Marketing Agreements (MMA) decided to reopen the provisions of the Agreements expiring on July 31. The negotiations were suspended temporarily at the end of the summer since the parties had agreed to work on harmonizing supply rules for plants in Quebec and Ontario. This work will continue in 2007.

The sealing of truck tanks for deliveries in Quebec began on August 1. This measure is designed to limit milk contamination risks once the milk has been loaded into the truck tank and during transportation. The conditions relating to this obligation have been included in the MMA provisions.

### PROVINCIAL MARKET SHARING QUOTA

Quebec's total quota dropped by 1.2 million kilograms of butterfat (BF) in 2006 to 109.9 million. This quota adjustment is explained by Quebec's responsibility for overproduction in the 2005-2006 dairy

year, and by a decline in industrial milk requirements, which was slightly offset by an increase in the fluid milk market.

### PRODUCERS' PRODUCTION ENTITLEMENT

The Board of Directors of the Fédération des producteurs de lait du Québec modified the producers' production entitlement on two occasions in 2006 to reflect a reduction in Quebec's total quota between August 2005 and February 2006, an anticipated decline in Canadian market requirements until July 2006, and overquota production in 2005-2006. Producers' non-tradable quota therefore fell from 3 per cent to 2 per cent on February 1, and from 2 per cent to 0 per cent on April 1.

Two additional non-cumulative production days were allotted to producers for each of the months of August, September, October and November 2006. Through this measure, the Federation wants to ensure that Quebec's quota will be filled in the fall months.

### Importations d'ingrédients laitiers

Une décision rendue le 31 janvier 2006 par la Cour fédérale a ouvert la porte encore plus grand à l'importation de concentrés de protéines laitières en provenance, notamment, de pays européens qui subventionnent la production et l'exportation de ces concentrés. Au printemps, la Fédération a entrepris une vaste campagne de relations publiques et gouvernementales sur cette problématique. Soixante-quatre entreprises québécoises de transformation laitière se sont jointes aux producteurs de lait du Québec en signant un formulaire d'appui à la Fédération qui demande au gouvernement canadien d'intervenir.

Au début de l'été, les moyens de pression ont toutefois été suspendus à la suite de l'acceptation, par Les Producteurs laitiers du Canada, d'un processus de négociation avec les transformateurs en présence d'un médiateur nommé par le ministre de l'Agriculture fédéral, Chuck Strahl. En décembre, aucun consensus n'avait pu être dégagé. Le ministre Strahl s'est engagé à régler ce dossier sur la base des recommandations du médiateur qui dirigeait le groupe de travail.

### Négociations à l'Organisation mondiale du commerce

Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'ont pas réussi à s'entendre en 2006 sur les modalités d'application de l'entente-cadre sur l'agriculture adoptée en août 2004. Lors de la rencontre du Conseil général de l'OMC en juillet, il fut décidé de suspendre les négociations sans fixer de date pour la reprise des discussions. Des négociations officieuses se sont poursuivies durant le reste de l'année.

### Coalition GO5

La Fédération a continué de travailler en 2006 avec ses partenaires de l'Union des producteurs agricoles et d'autres groupes sous gestion de l'offre pour suivre de près les négociations à l'OMC.

En juin, une rencontre des principaux partenaires de GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre a permis de faire le point sur l'état des négociations en prévision du Conseil général de l'OMC de juillet. L'échec de cette réunion de l'OMC et l'annonce d'une pause dans les négociations officielles ont été reçus avec soulagement par les membres de la coalition. Celle-ci a fait valoir qu'il fallait saisir l'occasion pour établir de nouvelles bases de négociation afin de dénouer l'impasse en s'inspirant du principe de la souveraineté alimentaire. Le site Internet [www.go5quebec.ca](http://www.go5quebec.ca) a aussi fait l'objet d'une mise à jour en profondeur en août 2006.

### Programme de dons de lait et de produits laitiers

Le Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise en était à sa quatrième année d'existence en 2006. Plus de 500 000 litres de lait ont été engagés par 262 producteurs et ont été transportés et transformés gratuitement au cours de l'année. Ces dons ont permis à l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons de distribuer du lait et des produits laitiers aux plus démunis par l'entremise de 17 centres de distribution répartis dans tout le Québec.

## Le Mi-Carême

Côte-du-Sud

Type: Pâte molle à croûte mixte

Fabricant: Société coopérative agricole de l'Île-aux-Grues



Type: Mixed-rind soft cheese

Manufacturer: Société coopérative agricole de l'Île-aux-Grues

### NEW DAIRY FARM STARTUP ASSISTANCE PROGRAM

In 2006, the Federation introduced an assistance program to encourage the establishment of new, human-scale dairy farms. To be eligible for this program, which consists of a quota loan of 10 kilograms of BF per day for a period of 10 years, aspiring farmers must meet specific criteria: in particular, they must never have held shares in a dairy farm, they must have the support of their community, and they must set up their operations on a farm that has not been used for dairy production for at least two years. The program was developed in response to a resolution adopted at the Federation's Annual General Meeting.

### STRUCTURAL SURPLUS OF SOLIDS NON-FAT: INDIVIDUAL ACCOUNTABILITY

Producers' maximum monthly solids non-fat/butterfat (SNF/BF) ratio for 2006-2007 remains unchanged from 2005-2006, namely, 2.33. Quebec ended the 2005-2006 dairy year with a ratio of 2.2770, compared with its target ratio of 2.2562. This excess production represents 2.3 million kilograms of solids non-fat (SNF). The five Eastern provinces, as well as Manitoba, also exceeded their target ratios. However, since the ratio improved for Canada as a whole, the SNF structural surplus declined by 6.9 million kilograms.

Since August 1, amounts deducted from the pay of producers who exceed the 2.33 SNF/BF ratio are being paid to producers whose ratio is 2.25 or less. This new measure is designed to encourage a further reduction in SNF surplus.

### NEW QUOTA TRANSACTION RULES

The Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for milk producers) was modified in 2006. The Federation's Board of Directors decided to apply a 30 per cent holdback on quota purchased after November 20, 2006 when it is re-sold. The quantities thus deducted will be redistributed to all producers to reduce the financial pressure due to quota purchases. This measure was approved by a majority of delegates at the November 14 Special General Meeting. Delegates also asked that the price of quota traded be capped at \$30,000. These regulatory amendments have been approved by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. The level of the price ceiling and the application of a holdback on sales of quota acquired before November 20, 2006 were among the issues submitted to producers for consultation in winter 2006-2007.

### ORGANIC MILK

In December 2006, there were 75 certified organic milk farmers in Quebec, compared with 65 in 2005. The quantity of organic milk produced as of December 31, 2006 totalled 22.3 million litres, an increase of nearly 15 per cent over 2005. Thirteen special pickup routes were needed to collect this milk. Although there has been significant growth in production to meet demand, this niche market accounts for only 0.79 per cent of Quebec's total production.

While from 1993, the supply of organic milk had always outpaced demand, the situation was reversed at the end of 2005. To meet the needs of Quebec markets, in particular, the Federation authorized organic milk farmers to produce more than their quota. In addition, the premium paid for organic milk was increased in 2006. On February 1, this premium rose from 15.75¢ to 19¢ per litre for Classes 1 and 2, and from 10¢ to 11.25¢ per litre for Classes 3 and 4. A premium of 0.75¢ per litre was added on April 1 because the annual production estimate reached 22.5 million litres.

### IMPORTS OF MILK INGREDIENTS

A Federal Court of Canada decision on January 31, 2006 opened the door even wider to imports of milk ingredients originating mainly from European countries that subsidize their agriculture and their exports. In spring, the Federation launched a vast public and government relations campaign on this problem and 64 Quebec milk processors joined Quebec dairy producers in signing a form to support the Federation's request for the Canadian government to take action on this issue.

The pressure tactics were suspended in early summer, however, after the Dairy Farmers of Canada agreed to participate in a negotiation process with processors, chaired by a mediator named by Agriculture and Agri-Food Minister, Chuck Strahl. In December, no consensus was reached. Minister Strahl made a commitment to settle this issue on the basis of recommendations from the mediator who chaired the working group.

### WORLD TRADE ORGANIZATION NEGOTIATIONS

The World Trade Organization (WTO) members did not reach agreement in 2006 on the details for applying the agricultural framework agreement adopted in August 2004. At the July WTO General Council meeting, a decision was made to suspend negotiations indefinitely. Unofficial talks continued for the rest of the year.

### G05 COALITION

The Federation continued to work with its partners at the Union des producteurs agricoles and other supply management organizations to closely monitor the WTO negotiations.

In June, the status of the WTO negotiations was reviewed with the principal partners of the G05 Coalition for a Fair Farming Model, Supply Management, in anticipation of the July WTO General Council meeting. The failure of that meeting and the announcement that official negotiations had broken off were received with a sigh of relief by G05 members. They advocate taking advantage of this opportunity to establish new negotiating positions based on the principle of food sovereignty in order to break the deadlock. The G05 Web site, [www.go5quebec.ca](http://www.go5quebec.ca), was brought up to date in August 2006.

### MILK AND DAIRY PRODUCTS DONATION PROGRAM

The Quebec dairy industry's milk and dairy products donation program marked its fourth year of operation in 2006. More than 500,000 litres of milk were committed by 262 producers and transported and processed free of charge during the year. These donations enabled the Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons to distribute milk and dairy products to those most in need through its 17 distribution centres across Quebec.